



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2013

Présents : MM. CHOMIENNE, CHAPELON, GUERIN, VALLAT, TEYSSIER, SOUVIGNET, CIGOLOTTI, POINAS, JURINE, PONCET, BEAULAIGUE, PEYRARD, CHABANEL, DREVET, FAYARD, SANTY, NEYRON, ACHARD, GRANGER, SEYTRE, GIRAUD et Mmes GRANGER, DECOT **Excusés** : M. MARCON, MOUNIER, PATOUILLARD **Absent** : M. DUMONT

<u>DOSSIER</u>	<u>DISCUSSIONS</u>
<u>PV REUNION / SECRETAIRE SEANCE</u>	Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire. Le Conseil Communautaire désigne M. FAYARD, comme secrétaire de séance.
<u>AFFAIRES ECONOMIQUES</u>	<u>ZONE D'ACTIVITE DE RULLIERE (SAINT-ROMAIN-LACHALM)</u> Validation de la vente de deux parcelles de terrain aménagées sur zone d'activité de Rullière à St-Romain-Lachalm (Lot n° 1 : parcelle d'une surface de 2 477 m ² - RASCLE ROMAIN / Lot n° 2 : parcelle d'une surface de 1 267 m ² - CAP CHAUFFAGE) au prix de 10 € HT le m ² . <u>ZONE D'ACTIVITE DE CHAMBAUD (SAINT-ROMAIN-LACHALM)</u> - Acquisition de parcelles de terrains (surface totale de 20 729 m ²) sur la zone d'activité de Chambaud située à Saint-Romain-Lachalm auprès de Mme FAUGIER au prix de 1,50 € le m ² . - Approbation pour la réalisation d'une étude hydraulique sur la ZA de Chambaud (St-Romain) commandée à CESAME pour un prix de 4 755 € HT. <u>ZA CHAVANA (RIOTORD)</u> Approbation pour la création d'un droit de passage au profit de la CCPM sur des terrains voisins à la ZA de la Chavana à Riotord appartenant aux conjoints CHATAIN. <u>ZONES D'ACTIVITE (DUNIERES) : VOIRIE</u> Information est donnée sur la réalisation de divers travaux de voirie sur plusieurs zones d'activité à Dunières (montant total des travaux : 22 617,25 € HT – EUROVIA).
<u>VOIE VERTE</u>	<u>CONVENTION DE PARTENARIAT SIVU-CCPM</u> Validation du projet de convention de partenariat avec le Syndicat du Train Touristique (propriétaire de la voie ferrée) devant permettre la réalisation de la continuité de la voie verte et le développement et la pérennité du train touristique. <u>ADHESION SYNDICAT DU TRAIN TOURISTIQUE</u> Approbation du principe que la CCPM adhère au syndicat du train touristique en lieu et place des ses communes membres. <u>ACQUISITIONS FONCIERES</u> Validation de la 1 ^{ère} phase de cession foncière des parcelles du train touristique devant être rétrocédées par le Syndicat à la CCPM à l'euro symbolique sur les Communes de Raucoules, Dunières et Montfaucon.

<p align="center"><u>VOIE VERTE</u></p>	<p><u>ESPACE LOISIRS OUMEY (RAUCOULES)</u> Approbation de l'acquisition de deux parcelles de terrain constructibles situées à Oumey à Raucoules appartenant à M. ANGENIOL pour un prix total de 86 000 € (surface de 4 650 m²).</p> <p><u>ENTENTE INTERCOMMUNALE</u> Validation du principe de lancer en collaboration avec les 4 autres Communautés de Communes partenaires de l'entente une étude marketing ayant pour objet de définir un positionnement stratégique comprenant une dénomination officielle et une charte graphique à la voie verte (coût prévisionnel pour la CCPM : 3 360 €).</p> <p><u>SANITAIRES</u> Approbation du projet d'installer des sanitaires automatiques le long de la voie verte à proximité des points de service (stationnement, commerces...) des communes traversées (Dunières, Montfaucon, Raucoules et Riotord) : coût total : 91 000 € - subvention LEADER : 30 000 €.</p>										
<p align="center"><u>CULTURE</u></p>	<p><u>COMMUNICATION</u> - Approbation des tarifs 2014 de la saison culturelle :</p> <table border="1" data-bbox="421 624 1312 794"> <thead> <tr> <th align="center"><u>Tarifs</u></th> <th align="center"><u>Proposition</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">Tarif normal 1 place</td> <td align="center">10 €</td> </tr> <tr> <td align="center">Tarif réduit 1 place</td> <td align="center">8 €</td> </tr> <tr> <td align="center">Spectacle jeune public adulte</td> <td align="center">8 €</td> </tr> <tr> <td align="center">Spectacle jeune public enfant</td> <td align="center">5 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>- Validation de l'unification du calendrier des manifestations culturelles organisées par la CCPM (musique, bibliothèques et saison culturelle) à compter de 2014 et de la nouvelle politique en matière de communication (réalisation d'une brochure de 24 pages).</p>	<u>Tarifs</u>	<u>Proposition</u>	Tarif normal 1 place	10 €	Tarif réduit 1 place	8 €	Spectacle jeune public adulte	8 €	Spectacle jeune public enfant	5 €
<u>Tarifs</u>	<u>Proposition</u>										
Tarif normal 1 place	10 €										
Tarif réduit 1 place	8 €										
Spectacle jeune public adulte	8 €										
Spectacle jeune public enfant	5 €										
<p align="center"><u>ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE</u></p>	<p><u>BILAN CONVENTION 2012/2013 - ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE</u> Approbation du versement complémentaire à l'école de musique de la subvention 2012-2013 pour un montant de 1 936,12 €.</p> <p><u>CONVENTION 2013/2014 - ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE</u> Validation de la subvention 2013/2014 pour l'école de musique à hauteur de 30 000 Euros (montant maximal de subvention de la CCPM).</p>										
<p align="center"><u>VIDEOPROTECTION</u></p>	<p>Information est donnée sur le choix de l'entreprise retenue pour assurer l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur le territoire de la CCPM (entreprise TFC – coût prévisionnel : 65 000 € HT).</p>										
<p align="center"><u>MAISON MEDICALE SIEGE CCPM (MONTFAUCON)</u></p>	<p><u>LOCATION LOCAL</u> Rupture amiable du bail avec le Centre de Soins concernant le local rue centrale à Montfaucon à compter du 01.01.2014.</p> <p><u>GARAGE</u> Signature d'un bail avec le Centre de Soins concernant un garage situé rue des grands fossés (durée : 5 mois - du 1^{er} novembre 2013 au 31 mars 2014).</p>										

<u>OFFICE DE TOURISME</u>	Approbation du principe de solliciter la Préfecture de la Haute-Loire pour obtenir un classement de l'Office de Tourisme en catégorie 3.
<u>MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC</u>	Information est donnée sur le choix du prestataire retenu pour assurer la maintenance de l'éclairage public sur le territoire : groupement d'entreprises FRAISSE - EIFFAGE ENERGIES pour un montant de 42 624 € HT (intervention curative) et 350 € HT (intervention d'urgence).
<u>PERSONNEL</u>	Il convient de déterminer les indemnités à verser à la perceptrice au titre de l'année 2013 : indemnité de conseil (100 %) : 984.33 € brut + indemnité de budget : 45.73 € brut = Total à verser : 1 030.06 € brut soit 938.81 € net. Le Conseil Communautaire donne son accord pour le versement de cette indemnité à la Perceptrice au titre de l'année 2013.
	<u>Prochaines réunions</u> : <u>Bureau</u> : Jeudi 19.12.2013 à 15h30 (CCPM) <u>Conseil Communautaire</u> : début janvier (date à fixer, lieu : St-Julien-Molhesabate)